

# la petite **enfance**

Accueil et activités de votre jeune enfant



Centre Communal d'Action Sociale



Accueil  
et activités  
de votre  
jeune  
enfant



multiaccueil Angélique,  
septembre 2011



4

Les lieux d'informations

8

Les structures d'accueil  
petite enfance

16

L'accompagnement  
des enfants présentant  
un handicap

18

Les lieux d'activités

24

L'emploi à domicile

29

Les aides financières



Centre Communal d'Action Sociale



# Les lieux d'informations

De la naissance à l'âge de 6 ans ///



A qui confier  
mon enfant



Quelles sont  
les conditions  
d'admission



Quels sont  
les différents  
modes de gardes  
existants sur  
Niort



Les lieux d'information (relais petite enfance et relais assistantes maternelles) sont à la disposition des familles en recherche :

- d'un mode d'accueil collectif ou individuel pour leur(s) jeune(s) enfant(s),
- d'un lieu d'activités et de rencontres pour l'épanouissement des enfants, accompagnés par leur(s) parent(s) ou un adulte référent.

Les lieux d'information sont également à la disposition des professionnels de la petite enfance (assistantes maternelles et gardes d'enfants à domicile) qui peuvent y trouver des appuis dans le cadre de leur professionnalisation.



<<< *Multiaccueil  
Angélique*

## Le relais petite enfance

La municipalité s'est fixée des objectifs en faveur de l'accueil des jeunes enfants et de leurs familles. Ces missions, confiées au Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville de Niort, sont gérées par son service petite enfance.



**Ces missions consistent à :**

- faciliter les démarches des parents et futurs parents niortais,
- développer l'action publique en faveur de la petite enfance,
- recenser l'offre et la demande d'accueil sur le territoire de la commune,
- instaurer une meilleure coordination pour être plus efficace face aux sollicitations diverses et variées.

Le relais petite enfance du CCAS, géré en partenariat avec la Caisse d'allocations familiales des Deux-Sèvres, a pour mission :

- d'informer, d'aider et d'orienter les familles en recherche d'un mode d'accueil pour leurs enfants âgés de moins de 6 ans,
- d'enregistrer l'ensemble des pré inscriptions et de présenter les dossiers de chaque famille à la commission d'admission,
- une fois les places attribuées par la commission d'admission, de mettre en relation les parents et les responsables d'établissements petite enfance.

### Relais Petite Enfance

38 Chemin des Coteaux de Ribray  
79000 Niort

Tél. : 05 49 05 54 92

Fax : 05 49 09 95 93

rpe@mairie-niort.fr

Permanences d'accueil et téléphoniques  
Lundi au Vendredi de 9h à 12h30 et 13h30 à 17h30  
Possibilité d'accueil sur rendez-vous



## Le relais assistant(e)s maternel(le)s

De la naissance à l'âge de 6 ans //

un service  
gratuit

un lieu d'écoute,  
d'information et  
de conseil

Le **Relais Assistantes Maternelles (RAM)** est géré par le CCAS de la Ville de Niort, en partenariat avec la Caisse d'allocations familiales et le service de la Protection maternelle et infantile des Deux-Sèvres (Conseil Général).

Le RAM est un lieu d'écoute, d'information et de conseil à la disposition des parents, futurs parents et assistantes maternelles. C'est aussi un lieu de rencontres entre assistantes maternelles où sont organisés des activités d'éveil pour les jeunes enfants qu'elles accompagnent.

**Parents, futurs  
parents,**  
vous recherchez  
ou vous employez  
déjà une assistante  
maternelle agréée  
indépendante,  
le RAM :

- met à votre disposition la liste des assistantes maternelles agréées par la Protection maternelle et infantile,
- vous renseigne sur leurs disponibilités,
- vous informe sur les modes de garde à domicile,
- vous aide à connaître vos droits et obligations d'employeurs,
- vous aide à effectuer les démarches administratives (Caf, Pajemploi ...),
- vous aide à rédiger les documents régissant les relations employeur/ employé (contrat de travail, bulletins de salaires ...).

**Assistant(e)s  
Maternel(le)s Agréé(e)s  
Indépendant(e)s ou futur(e)s  
assistant(e)s maternel(le)s,**

vous exercez votre activité  
sur le territoire de la Commune de  
Niort ou vous souhaitez exercer  
cette profession,  
le RAM vous aide :

- à connaître les conditions d'exercice de la profession, vos droits et obligations,
- à vous mettre en relation avec les familles recherchant un mode d'accueil pour leurs enfants,
- à échanger avec des professionnels sur vos pratiques (relations avec les parents, activités d'éveil ...),
- à participer à des animations collectives avec les enfants qui vous sont confiés.

 **Relais Assistantes Maternelles**

38 Chemin des Coteaux de Ribray

79000 Niort

Tél. : 05 49 05 54 92

Fax : 05 49 09 95 93

rpe@mairie-niort.fr

Permanences d'accueil et téléphoniques

Lundi au Vendredi de 9h à 12h30 et 13h30 à 17h30

Possibilité d'accueil sur rendez-vous



# Les structures petite enfance et multi accueils



<<< Multiaccueil  
du Mûrier

L'accueil est réservé en priorité aux enfants niortais.

Les structures acceptent les enfants de la fin du congé de maternité jusqu'à 3 ans, voire 4 ans ou 6 ans pour certains établissements.

Les enfants présentant un handicap peuvent, après examen du dossier et avis de la commission d'attribution des places, être reçus dans les structures multiaccueils.

**Les établissements combinent les accueils réguliers (type crèche) et occasionnels (type halte-garderie). Ils sont complémentaires et peuvent garder les enfants, à la demi-journée ou à la journée.**

La participation financière horaire des familles est calculée en fonction des revenus et du nombre d'enfants à charge (le règlement de fonctionnement des établissements est disponible sur [www.vivre-a-niort.com](http://www.vivre-a-niort.com)).

Les enfants doivent avoir reçu les vaccinations obligatoires.

## Établissements multi accueils collectifs municipaux

**De la fin du congé de maternité à trois ans révolus //**

Les structures multiaccueils sont ouvertes du lundi au vendredi, fermées une semaine en hiver et trois semaines en période estivale. Seul un établissement d'accueil collectif municipal reste ouvert tout l'été.

Ils proposent un encadrement à plein temps ou à temps partiel.

Les enfants peuvent également bénéficier d'un accueil relais de trois mois, destiné aux familles confrontées à un changement de situation professionnelle et sociale (dans la limite des places disponibles).

La prise en charge et l'éveil des enfants est assuré par des équipes pluridisciplinaires composées d'infirmières puéricultrices, de psychologues, d'éducatrices de jeunes enfants, d'auxiliaires de puériculture, d'agents sociaux et techniques.

Les inscriptions se font auprès du :

### 📍 Relais Petite Enfance

38 chemin des Coteaux de Ribray

79000 NIORT

Tél. : 05 49 05 54 92



### 📍 Multi accueil Angélique

- Secteur Clou-Bouchet -

Square Galilée - 79000 NIORT

Tél. : 05 49 79 03 04

Capacité d'accueil : 53 enfants

Ouverte de 7h à 18h30

### 📍 Multi accueil Mélodie

- Secteur Brizeaux -

42 rue des Justices - 79000 NIORT

Tél. : 05 49 24 06 98

Capacité d'accueil : 50 enfants

Ouverte de 7h30 à 18h15

### 📍 Multi accueil Aquarelle

- Secteur Ribray -

40 Chemin des Coteaux de Ribray

79000 NIORT

Tél. : 05 49 73 48 41

Capacité d'accueil : 24 enfants

Ouverte de 7h30 à 18h15

### 📍 Multi accueil du Mûrier

- Secteur Centre Ville -

10 rue du Mûrier - 79000 NIORT

Tél. : 05 49 78 75 00

Capacité d'accueil : 40 enfants

Ouverte de 7h30 à 18h30



## La crèche familiale farandole

**De la fin du congé de maternité à trois ans révolus //**

Des assistantes maternelles du CCAS, agréées par le service de Protection maternelle et infantile, accueillent des enfants à leur domicile dans la limite de leur agrément, et des places disponibles.

Elles reçoivent les enfants cinq jours par semaine, de 7h à 19h30, à temps plein ou partiel, selon les horaires convenus dans le contrat d'accueil de chaque enfant et les impératifs du service.

Les enfants peuvent également bénéficier d'un accueil relais de trois mois. Il est destiné aux familles confrontées à un changement de situation professionnelle et sociale.

Elles sont encadrées par une directrice, infirmière-puéricultrice, et une éducatrice de jeunes enfants.

Les changes complets et équipements sont directement fournis aux assistantes maternelles par la crèche familiale.

Les inscriptions se font auprès du :

### Relais Petite Enfance

38 chemin des Coteaux de Ribray  
79000 NIORT  
Tél. : 05 49 05 54 92

### Multi accueil Familial Farandole - Assistantes maternelles -

40 Chemin des Coteaux de Ribray - 79000 NIORT  
Tél. : 05 49 73 48 41  
Capacité d'accueil : 30 enfants

A compter du dernier trimestre 2011,  
le multi accueil familial Farandole  
aura une nouvelle adresse :

### Espace LAMBON

2 bis rue de la Passerelle - 79000 NIORT



## La halte-garderie Bonnevey

Du congé de maternité à quatre ans //

En coordination avec le multiaccueil Angélique (Clou-Bouchet) la halte-garderie Bonnevey propose un accueil de type occasionnel pour quelques heures, par demi-journée. Ainsi, elle permet aux parents de se libérer et de favoriser l'adaptation des enfants à la vie sociale.

Elle est ouverte du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h45 à 17h15. Elle ferme une semaine en hiver et trois semaines en été.

L'éveil des enfants est confié à une équipe comprenant une éducatrice de jeunes enfants et deux auxiliaires de puériculture.

Les inscriptions se font directement auprès de la halte-garderie.

Toute demi-heure commencée est due.

Avant de vous déplacer, il est conseillé de téléphoner pour s'assurer des places disponibles.

📍 Halte-garderie Bonnevey  
« A Petits Pas »

21 bis rue Laurent-Bonnevey - 79000 NIORT

Tél. 05 49 09 59 87

Capacité d'accueil : 16 enfants





## Le multi accueil associatif parental Tom Pouce

**De la fin du congé de maternité à six ans révolus //**

Situé en centre ville, le multiaccueil associatif parental Tom pouce reçoit, de façon occasionnelle ou régulière, les enfants âgés de 10 semaines à 6 ans.

Il est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Leur éveil est confié à une équipe de professionnelles comprenant trois éducatrices de jeunes enfants, une infirmière, cinq auxiliaires de puériculture et six aides maternelles.

Les parents peuvent participer bénévolement à la vie de la structure (gestion, rencontres,...).

La capacité d'accueil de cet établissement est de 40 enfants.

La société Inter-Mutuelle Assistance GIE participe au fonctionnement de la structure à hauteur de 20 places qui peuvent être réservées pour ses salarié(e)s.

Les inscriptions se font directement auprès de la directrice.

Une adhésion annuelle à l'association est à régler à l'inscription.

Avant de vous déplacer, il est conseillé de téléphoner pour s'assurer des places disponibles.

### Multi-accueil Tom Pouce - Associatif Parental -

25 rue Voltaire - 79000 NIORT  
Tél. 05 49 28 43 00



>>> Multi accueil associatif  
parental Tom Pouce



## Le multi accueil interentreprises « Les Enfants du Marais »

De la fin du congé de maternité à six ans révolus //

Situé dans le secteur de Noron, le multiaccueil interentreprises « Les Enfants du Marais » accueille de façon occasionnelle ou régulière, les enfants âgés de 2 mois et demi à 6 ans.

Cette structure reçoit les enfants des salariés des entreprises ou organismes qui ont réservés des berceaux.

Elle est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 19h30. Elle ferme une semaine en hiver et trois semaines en août.

L'éveil des enfants est confié à une équipe de professionnelles comprenant une puéricultrice, trois éducateurs de jeunes enfants, une infirmière, quatre auxiliaires de puériculture et cinq accompagnatrices.

La capacité d'accueil de l'établissement est de 60 enfants.

Les inscriptions se font directement auprès de la directrice.

Des frais de dossier sont à régler annuellement.

📍 **Multi-accueil interentreprise  
« Les Enfants du Marais »**

9 rue du Galuchet - 79000 NIORT  
Tél. 05 49 24 13 97

# L'accompagnement des enfants présentant un handicap

Les lieux d'information, d'accueils ou de services de soins mentionnés ci-après s'adressent aux enfants présentant un handicap et à leur famille.



## Maison Départementale pour Handicapés

37 rue du Vivier 79000 NIORT

Permanence du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h, le vendredi de 14h à 17h.

Tél. : 05 49 04 41 30 - Fax : 05 49 05 63 49 - Numéro vert : 0800 40 02 24

### SESSAD GEIST

**Pour enfants qui présentent  
une déficience intellectuelle**

180 avenue de la Rochelle

79000 NIORT

Tél. : 05 49 24 40 43

### SESSAD ITEP Saint-Liguairre

**Pour les enfants qui présentent  
des troubles du comportement**

201 rue de la Roussille,

BP 4003 - 79013 NIORT Cedex

Tél. : 05 49 73 98 12

Fax : 05 49 73 60 09

### SESSAD APF

**Pour les enfants qui présentent  
un handicap moteur**

171 avenue de Nantes - 79000 NIORT

Tél. : 05 49 73 32 37

### ADAPEI 79 (Siège social)

14 bis rue d'Inkermann

79001 NIORT Cedex

Tél. : 05 49 79 38 62

Fax : 05 49 73 67 05

ADAPEI79@orgue

### SESSAD IME Niort (ADAPEI 79)

**Pour les enfants à partir de 5 ans qui  
présentent une déficience intellectuelle**

41 route de Cherveux - 79000 NIORT

Tél. : 05 49 09 01 51

## **GPA 79 GROUPEMENT PEP APAJH** - Association loi « 1901 »

Siège Social et Direction Générale  
11 rue de la Convention - 79000 NIORT  
Tél. : 05 49 24 20 88 - Fax : 05 49 24 30 03

### **Centre Médico- Psycho-Pédagogique GPA 79 (CMPP)**

Siège social

2 rue Camille Desmoulins 79000 NIORT

Tél. : 05 49 79 23 29

[cmpp.niort@gpa79.net](mailto:cmpp.niort@gpa79.net)

[www.GPA79.net](http://www.GPA79.net)

Les CMPP participent en lien avec l'Education Nationale au maintien dans leur milieu ordinaire de vie d'enfants et d'adolescents présentant des difficultés d'adaptation. Afin d'offrir un service de proximité, deux équipes interviennent au niveau départemental.



### **Centre d'Action Médico Sociale Précose - GPA 79 (CAMSP)**

11 rue de la Convention - 79000 NIORT

Tél. : 05 49 09 79 60

[camsp@pep-79.net](mailto:camsp@pep-79.net)

Il assure sur l'ensemble du département le dépistage, les bilans et si nécessaire la prise en charge d'enfants de la naissance à 6 ans présentant des déficits sensoriels, moteurs ou mentaux.

### **Service d'Accompagnement Pédagogique à Domicile GPA (SAPD)**

11 rue de la Convention - 79000 NIORT

Tél. : 05 49 24 26 48

Le SAPAD est destiné aux élèves dans l'impossibilité de fréquenter leur établissement scolaire pour des raisons médicalement avérées. Ils sont accompagnés à domicile sur tout le département par des enseignants volontaires afin de maintenir le rythme des apprentissages.

## **Services d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD)**

Ils proposent un accompagnement individuel, thérapeutique, éducatif et pédagogique à des enfants ou adolescents présentant des déficiences motrices ou des troubles du comportement.

### **SESSAD**

**Pour les enfants qui présentent  
une déficience motrice.**

5 rue Georges Clémenceau - 79000 NIORT

Tél. : 05 49 24 11 93

### **SAAAIS**

**Pour les enfants à partir de 3 ans  
qui présentent une déficience visuelle.**

5 rue Georges Clémenceau - 79000 NIORT

Tél. : 05 49 24 11 93

[sessad@gpa79.net](mailto:sessad@gpa79.net)

### **SSEFIS**

**Pour les enfants qui présentent  
une déficience auditive et ou  
des troubles spécifiques du langage oral  
et écrit (dysphasie, dyslexie...)**

5 rue Georges Clémenceau - 79000 NIORT

Tél. : 05 49 24 11 93



&gt;&gt;&gt; Multiaccueil Angélique



# Les lieux d'activités

Dès la naissance //

Ce sont des lieux de rencontre et d'animations destinés à satisfaire le besoin d'échanges éducatifs et d'information, à la fois des parents et des enfants.

## Séances bébés lecteurs

**Pour les enfants de moins de 3 ans** ///

La médiathèque centrale Pierre-Moinot propose les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> jeudis de chaque mois à 10 h 30 (hors vacances scolaires) une animation autour d'albums destinée aux enfants de moins de 3 ans accompagnés d'un adulte.

### Réservation nécessaire

au 05 49 78 70 81 ou  
au 05 49 78 70 73 auprès de la médiathèque.

Les bibliothécaires organisent aussi d'autres actions ponctuelles destinées au tout jeune public : formation, expositions, séance de contes... Ces manifestations sont annoncées dans les bibliothèques et sur [www.vivre-a-niort.com](http://www.vivre-a-niort.com).

## Heures d'éveil

**Pour les enfants de moins de 3 ans** ///

Chaque 2<sup>e</sup> mercredi du mois, les heures d'éveil ont lieu à l'antenne de quartier du Clou Bouchet.

- Antenne de quartier du Clou-bouchet - dès 9 h 30 - accueil des enfants avec les adultes accompagnateurs :
  - présentation des livres et des jeux
  - lecture d'albums en musique
- Centre socioculturel du Clou-bouchet - 10 h et 11 h :
  - animation par la bibliothécaire avec un ou deux musiciens

### Réservation

05 49 78 70 77 ou au 05 49 79 12 23



# Les lieux d'accueil parents-enfants

Pour les enfants de moins de 3 ans

L'enfant doit être accompagné par au moins l'un de ses parents ou d'un adulte familial (grands-parents, assistante maternelle) ; les pères sont bienvenus.

L'objectif est de :

**favoriser les échanges entre enfants** à partir de jeux, d'activités d'éveil sous la conduite des parents et/ou des animateurs,

**favoriser les échanges entre adultes** à partir d'informations sur les besoins du petit enfant et d'activités en commun.

## Centre Socioculturel Centre Ville

Maison de Quartier Centre  
7 avenue de Limoges - 79000 NIORT  
Tél. : 05 49 24 35 44

## Centre Socioculturel Champclairot / Champommier

20 Square Germaine Clopeau - 79000 NIORT  
Tél. : 05 49 28 35 46

## Centre Socioculturel « De Part et d'autre »

Maison de quartier du Clou-Bouchet  
Bd de l'Atlantique - 79000 NIORT  
Tél. : 05 49 79 03 05

## Centre Socioculturel « Grand Nord »

Maison de quartier Nord  
1 place de Strasbourg - 79000 NIORT  
Tél. : 05 49 28 14 92

## Centre Socioculturel « Grand Nord »

Maison de quartier Cholette  
63 rue de Cholette  
79000 NIORT  
Tél. : 05 49 24 10 71

## Centre Socioculturel « Les Chemins Blancs »

Maison de quartier Saint Florent  
189 avenue Saint Jean d'Angély  
79000 NIORT  
Tél. : 05 49 79 23 89

## Centre Socioculturel « Les Chemins Blancs »

Maison de quartier Goise  
56 rue Massujat - 79000 NIORT  
Tél. : 05 49 08 14 36



## Conditions d'accès

être adhérent à l'un des centres socioculturels niortais.

Certains centres socioculturels disposent d'un lieu d'accueil parents-enfants.

Pour connaître les jours, heures et conditions d'accueil, adressez-vous directement à votre centre socioculturel.

### Centre Socioculturel Saint Pezanne

Rue du Coteau Saint Hubert

79000 NIORT

Tél. : 05 49 73 37 63

### Centre Socioculturel Souché

3 rue de l'Aérodrome

79000 NIORT

Tél. : 05 49 24 50 35

### Centre Socioculturel du Parc

Rue de la Tour Chabot

79000 NIORT

Tél. : 05 49 79 16 09

## La Médiathèque centrale Pierre-Moinot

Communauté d'Agglomération Niortaise C.A.N.

**Pour tous les âges** //

Au moment de votre inscription annuelle, vous pouvez souscrire :

- un abonnement livres (inscription gratuite jusqu'à 24 ans pour les ressortissants de la Can ; hors Can se renseigner sur le tarif)
- un abonnement audiovisuel, CD, Vidéo et jeux.  
Tarifs différenciés Can/hors Can.

Par ailleurs, la bibliothèque-médiathèque propose :

- de nombreuses visites de groupes (établissements multi accueils, écoles...) pour des animations diverses, des expositions, des séances de lectures et de contes...
- des manifestations ponctuelles ouvertes à tout public (le calendrier en est disponible sur place).

### Médiathèque Pierre-Moinot de Niort

7 boulevard Main - 79000 NIORT

Tél. : 05 49 78 70 71

Mardi et Vendredi de 13h à 18h,

Mercredi et Jeudi de 10h à 12h et de 13h à 18h,

Samedi de 10h à 17h (16h en Juillet et Août)

### Médiathèque générale :

Livres enfants : tél. 05 49 78 70 73

ou 05 49 78 70 81

Audiovisuel enfants : tél. 05 49 78 70 84

ou 05 49 78 70 80



## Bibliothèques de quartiers

### Souché - Le Lambon

2 bis rue de la Passerelle  
Tél. : 05 49 33 12 53

Mercredi de 14h à 18h,  
Vendredi de 16h à 18h  
Samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h

### Clou Bouchet

Square Galilée  
Tél. : 05 49 79 12 23

Mercredi de 14h00 à 18h00,  
Samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h

### Saint-Florent

189 Avenue Saint Jean d'Angély  
Tél. : 05 49 73 24 74

Mercredi de 14h à 18h,  
Samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h

### Sainte-Pezenne

Rue Centrale  
Tél. : 05 49 73 41 66

Mercredi de 14h à 18h,  
Samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h

## Bibliobus

Arrêt hebdomadaire dans divers points de la ville.

### Saint-Liguaire

Place C. Saboreau  
Mardi de 15h30 à 17h30

### Champclairot

Place G. Clopeau  
Mercredi de 9h30 à 11h30

### Gavacherie

Rue J. Cartier  
Mercredi de 13h30 à 15h15

### Tour-Chabot

Place L. Jouvét  
Mercredi de 15h30 à 17h30

### Ferdinand Buisson

Rue F. Buisson  
Jeudi de 15h30 à 17h30

### Cholette

Rue Pivert  
Vendredi de 13h30 à 15h15

### Le Pontreau

Rue Guilloteau  
Vendredi de 15h30 à 17h30

## La média ludothèque du Centre Du Guesclin

Communauté d'Agglomération Niortaise C.A.N.

**Pour tous les âges** ///

La média ludothèque vous accueille avec votre enfant pour lui permettre d'essayer ou d'emprunter les différents jeux ou livres, adaptés à chaque âge.

Le programme des animations est consultable sur le site

<http://catalogue.agglo-niort.fr>

### Média ludothèque Du Guesclin

Place Chanzy  
Tél. : 05 49 06 58 63

Mercredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h,  
Vendredi de 16h à 18h,  
Samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h

## Le temps des rencontres des assistantes maternelles

Certaines assistantes maternelles niortaises ont créé des associations ayant pour but de se retrouver avec les enfants qui leur sont confiés.

Elles organisent des temps d'activités avec les enfants, des sorties, des fêtes où sont conviés les parents.

D'autres assistantes maternelles ne sont pas en association mais se retrouvent régulièrement dans des locaux de quartier mis à leur disposition. Des créneaux horaires spécifiques leur sont dédiés.

## Les associations d'assistantes maternelles

Hors vacances scolaires //

### Les Petits Canailoux des Brizeaux

Les regroupements se font au centre de loisirs des Brizeaux.

Tél. : 05 49 24 96 98

(Présidente de l'Association)

Du lundi au vendredi de 10h à 11h30.

### Les Pit'chouns à Sainte Pezenne

Les regroupements se font au Centre Socio Culturel.

Tél. : 05 49 25 97 17

Les mardis et vendredis de 9h30 à 11h30.

### Chapi-Chapo Assistantes Maternelles

Les regroupements se font au Centre Socio Culturel du Parc.

Tél. : 09 54 43 58 12

(Présidente de l'Association)

chapichapo.nounou@yahoo.fr

Les lundis de 9h30 à 11h 30

## Les regroupements d'assistantes maternelles

Hors vacances scolaires //

### Centre Socio Culturel « De Part et d'Autre »

- quartier du Clou-Bouchet

-

Bd de l'Atlantique - 79000 NIORT

Tél. : 05 49 79 03 05

Les jeudis de 9h30 à 11h30

### Maison de Quartier du Cholette

- Les Titounets -

63 rue de Cholette

79000 NIORT

Tél. : 05 49 24 10 71

Les vendredis de 9h30 à 11h30

### Maison de Quartier de Saint-Florent

189 avenue Saint-Jean-d'Angély

79000 NIORT

Tél. : 05 49 79 23 89

Les mardis de 9h30 à 11h30

# L'emploi à domicile

Dès la naissance

Dès la naissance d'un enfant, il existe deux types d'emplois à domicile. La distinction doit être faite entre votre domicile et celui de votre salarié(e).



au  
domicile  
de votre  
salarié(e)

Lorsque vous faites appel aux services d'un(e) assistant(e) maternel(le), **vous êtes son employeur direct.** C'est à vous de conduire votre enfant à son domicile.

à votre  
domicile

**L'employé(e) familial(e)**

**Vous êtes l'employeur direct.**

Votre salarié(e) vient à votre domicile pour garder votre enfant.

**Le personnel des associations**

Si vous faites appel à une association pour bénéficier des services d'une garde d'enfants ou d'une travailleuse familiale, **vous n'êtes pas l'employeur direct.**



En votre qualité d'employeur directe d'un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e) ou d'un(e) employé(e) familial(e),  
vous êtes chargé :



- d'établir un contrat de travail,
- de vérifier que votre salarié(e) est affilié(e) à la sécurité sociale,
- de faire une demande de complément de libre choix de mode de garde auprès de votre Caf,
- de déclarer votre employé(e) au centre Pajemploi, via votre Caf (ou à l'Urssaf organisme chargé du recouvrement des cotisations de sécurité sociale si l'enfant confié a plus de six ans),
- de déclarer chaque mois au centre Pajemploi la rémunération de votre salarié(e) à l'aide de la déclaration nominative. Le centre Pajemploi calcule les cotisations prises en charge par la Caf et vous indique la part éventuellement à votre charge. Il adresse à votre salarié(e) son bulletin de salaire. Si votre enfant a plus de six ans, ces démarches sont à effectuer auprès de l'Urssaf et vous devez faire vous-même le bulletin de salaire de votre employé(e).

La municipalité s'est fixée des objectifs en faveur de l'accueil des jeunes enfants et de leurs familles. Ces missions, confiées au Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville de Niort, sont gérées par son service petite enfance.

## → L'emploi au domicile de votre salarié(e)

### Chez un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e)

#### → L'assistant(e) maternel (le) :

- accueille à son domicile un ou plusieurs enfants confiés par les parents. Elle/il participe à l'éveil de leurs personnalités tout en répondant à leurs besoins quotidiens,
- est agréé(e) par le service de Protection maternelle et infantile du Département,
- est soutenu(e) dans son travail par la puéricultrice de son quartier,
- participe à des formations pour approfondir ses connaissances sur les besoins du jeune enfant, son alimentation, son sommeil, son développement et l'établissement de bonnes relations avec les parents,
- peut également faire participer votre enfant à des activités d'éveil, des jeux en compagnie d'autres enfants et de leurs assistant(e)s maternel(le)s.

#### **Vous êtes alors son employeur et vous lui versez directement son salaire.**

La rémunération brute des assistant(e)s maternel(le)s ne peut être inférieur à 0,281 fois le montant du salaire minimum croissance (le SMIC) par enfant et par heure d'accueil. Le salaire est complété par l'indemnité d'entretien et, éventuellement, l'indemnité de nourriture si vous ne fournissez pas les repas. Ces indemnités ne sont payées que si votre enfant est présent.

***Pour avoir les coordonnées des assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s, vous pouvez vous adresser :***

## → L'emploi à votre domicile

Un(e) employé(e) de maison  
Garde d'enfant à domicile

### 📍 au Relais Assistantes Maternelles Municipal

38 Chemin des Coteaux de Ribray  
79000 NIORT  
Tél. : 05 49 09 95 92

### 📍 à la PMI (Protection Maternelle et Infantile) au Conseil Général

Pour connaître le centre médico-social dont vous dépendez, vous pouvez contacter le Conseil Général des Deux-Sèvres- Service PMI Santé Publique.

74 rue Alsace Lorraine  
79000 NIORT  
Tél. 05 49 06 79 79

### 📍 Service d'Action Sociale Territorial

7 Avenue François de Malherbe  
BP 8505  
79025 NIORT cedex 09  
Tél. : 05 49 73 46 50

### 📍 Centre Médico-social Niort Sud

4 rue François Viète  
79000 NIORT  
Tél. : 05 49 79 06 04



### L'employé(e) familial(e)

- prend en charge votre enfant à votre domicile.
- participe à l'éveil et à l'éducation de votre enfant dans son environnement habituel en respectant son rythme (sommeil, alimentation...).

**Vous êtes son employeur et vous lui versez directement son salaire** établi au regard de la convention nationale des employé(e)s de maison. **A ce salaire, s'ajoutent 5 semaines de congés payés.**

**Pour trouver un(e) employé(e) familial(e) adressez-vous :**

### 📍 au Pôle Emploi

qui peut gérer votre demande d'emploi et vous proposer des candidat(e)s.

### 📍 au Relais Assistantes Maternelles Municipal

38 Chemin des Coteaux de Ribray  
79000 NIORT  
Tél. : 05 49 09 95 92

## Des associations chez vous Garde d'enfant à domicile

Des associations d'aide à domicile mettent à votre disposition plusieurs types de personnel.

### Certaines d'entre elles peuvent vous proposer les services :

- d'une garde d'enfants (associations agréées pour enfants de moins de trois ans ou pour enfants de plus de trois ans)
- d'une technicienne de l'intervention sociale et familiale (TISF).

### Ces salariées viendront à votre domicile, pour :

- vous seconder,
- s'occuper de votre bébé et notamment lors de naissances multiples,
- assurer la garde de vos enfants malades,
- intervenir en cas de maladie de l'un des deux parents,
- accompagner les enfants à pied à l'école.

Vous signez un contrat de prestation de service avec l'association souhaitée.

Votre participation financière, sur la partie non prise en charge par les organismes, sera calculée en fonction de votre quotient familial (revenus et composition de la famille).

Le nombre d'heures d'intervention de la TISF ainsi que la durée de l'aide peuvent être variables.

*Pour plus de renseignements contactez directement les associations (la liste ci-contre n'est pas exhaustive ; les associations citées ont l'agrément « service à la personne »).*

 **Domi Services**  
*association emplois familiaux*  
*- pour enfants de moins et plus de trois ans -*

18 bis rue Jules Siegfried - 79000 NIORT  
Tél. : 05 49 09 07 55

 **Proxim' Service A.C.P.A.D.I. 79**  
*- pour enfants de moins et plus de trois ans -*

65 avenue de Limoges - 79000 NIORT  
Tél. : 05 49 77 53 49

 **Aide à Domicile 79**  
*- pour enfants de plus de trois ans -*

61 rue Alsace Lorraine - 79000 NIORT  
Tél. : 05 49 79 22 29

 **Association Aide Familiale Populaire - A.A.F.P.**  
*- pour enfants de plus de trois ans -*

2 rue Jacques Daguerre - 79000 NIORT  
Tél. : 05 49 77 06 16

 **IPSO 2** - *pour enfants de plus de trois ans -*

48 avenue Pasteur - 79000 NIORT  
Tél. : 05 49 77 87 17

 **Association Intermédiaire Niortaise AIN - La Clé de Contact**  
*- pour enfants de plus de trois ans -*

1 bis - 3 bis rue Jacques Daguerre - 79000 NIORT  
Tél. : 05 49 77 24 50



Multi accueil Mélodie



Multi accueil Mélodie



Multiaccueil du Mûrier

# Infos pratiques et aides financières

Dès la naissance //

Voici les différentes aides financières liées  
aux dispositifs présentés dans ce livret.



## Les aides financières liées aux structures mutliaccueil

### La prestation de service unique (PSU)

Cette prestation est attribuée par la Caf et la MSA, au titre de leurs allocataires. Elle concerne les enfants de 0 à 3 ans. Elle est versée directement au gestionnaire de l'établissement qui accueille votre enfant.

Il sera demandé aux familles qui ne sont pas allocataires de la Caf ou de la MSA de verser, en plus de leur participation mensuelle, le montant correspondant à la prestation de «service-unique» selon le tarif Caf en vigueur sauf si une convention peut être passée entre le Centre communal d'action sociale de Niort et l'organisme qui vous verse vos prestations familiales.

### La prestation de service ordinaire (PSO)

Cette prestation est attribuée par la Caf et la MSA, au titre de leurs allocataires. Elle concerne les enfants de 4 à 6 ans. Elle est versée directement au gestionnaire de l'établissement qui accueille votre enfant.

Pour les familles qui ne sont pas allocataires de la Caf ou de la MSA leur participation familiale sera majorée de 50 %.

### Réduction d'impôt

**- valable pour tous les modes d'accueil  
y compris les emplois à domicile -**


Lors de votre déclaration d'impôt sur le revenu, vous pouvez déclarer vos frais de garde pour les enfants de moins de 7 ans et bénéficier d'une réduction d'impôt dans la limite d'un plafond fixé par la Direction des Impôts.

## Les aides financières liées aux lieux d'activités

### - Les bons de réduction -

#### \* Les chèques loisirs

Pour certaines activités socioculturelles, culturelles et sportives vous pouvez bénéficier du chèque loisirs. Afin de déterminer si vous pouvez être bénéficiaire de ce dispositif, renseignez-vous au :

 **Guichet chèque loisirs, de la Mairie de Quartier du Clou-Bouchet**

rue Jules Siegfried - 79000 NIORT

Tél. : 05 49 75 68 31

## Les réductions ou crédits d'impôts

Dans le cadre des emplois familiaux en gestion directe ou par l'intermédiaire d'une association, vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôts ou d'un crédit d'impôt égale à 50 % des sommes versées (dans la limite d'un plafond fixé par la Direction des Impôts).

## Les aides financières liées aux emplois à domicile

En cas d'emploi direct d'une assistante maternelle ou d'une garde d'enfant à domicile votre Caisse d'allocations familiales ou la Mutualité sociale agricole assure :

- la prise en charge de la rémunération du salarié. Celle-ci dépend de vos revenus, du nombre d'enfants à charge et de leur âge. Un minimum de 15 % de la dépense restera à votre charge.

- la prise en charge des cotisations sociales :

- ⊙ 100 % pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (jusqu'aux six ans de l'enfant)
- ⊙ 50 % pour l'emploi d'une garde d'enfant à domicile dans la limite d'un plafond mensuel différencié entre les enfants de moins de trois ans et ceux de trois ans à six ans.

Si vous faites appel à une association qui met à votre disposition une Technicienne de l'intervention sociale et familiale (TISF), vous pouvez bénéficier d'une prise en charge, de la Caisse d'allocations familiales, de la Caisse nationale d'assurance maladie, de la Caisse de la mutualité sociale agricole, de certaines mutuelles ou du Département. Pour les conditions, renseignez-vous auprès de l'association ou des organismes cités ci-dessus.

## Les aides de votre employeur

Certains comités d'entreprises ou employeurs attribuent à leurs salariés une aide financière pour alléger les frais de garde d'enfant(s). Cette aide peut se présenter sous forme de Chèque emploi service universel (CESU). Renseignez-vous auprès de votre employeur.





Centre Communal d'Action Sociale

**RELAIS PETITE ENFANCE**

38 chemin des Coteaux de Ribray

79000 NIORT

Tél. : **05 49 05 54 92**

Fax : 05 49 09 95 93

Email : [rpe@mairie-niort.fr](mailto:rpe@mairie-niort.fr)

Retrouvez les informations contenues  
dans ce livret sur le site  
**[www.vivre-a-niort.com](http://www.vivre-a-niort.com)**

D'autres informations sont disponibles  
sur le site de notre partenaire  
la Caisse d'Allocations Familiales  
des Deux-Sèvres  
**[www.mon-enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr)**

